



ZONE DE DISTRIBUTION : COMMUNES CAB ALIMENTÉES/LAPAN

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

L'eau peut être consommée par tous. Elle est de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres réglementaires. Elle a été classée en qualité convenable en raison de la présence du métabolite R471811 du chlorothalonil. Au vu des connaissances scientifiques, le métabolite R471811 n'est plus soumis au seuil réglementaire de 0,1 microgramme/L depuis mai 2024, suite à l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES). La recherche des PFAS sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les UDI. Toutefois, sans attendre cette date, des analyses seront programmées en 2025.

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LE PONT DU CHER N°1, LE PONT DU CHER N°2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 8949 personnes sur 8 communes (ANNOIX, ARCAÏ, LISSAY-LOCHY, PLAÏMPIED-GIVAUDINS, SAINT-JUST, SUBDRAY (LE), TROUY, VORLY). Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BOURGES ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BOURGES » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **22**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **28,8 mg/L**
Valeur maxi : **32 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **6**
Conformité : **33 %**
Nombre de substances recherchées : **193**
Valeur maxi : **0,684 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,12 mg/L**
Valeur maxi : **0,12 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **26,9 °f**
Valeur maxi : **28,3 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

FLUOR



Lorsque la concentration en fluor dans l'eau est faible, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé pour la prévention de la carie dentaire. Demandez conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 23/05/2025

UDI 018000908

L'ARS Centre-Val de Loire est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Ce contrôle est assuré régulièrement au niveau des ressources, de la production et de la distribution. Le service d'eau reste responsable de la qualité de l'eau distribuée et de sa surveillance.

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.